

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250227\_P\_037  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218\_D\_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG**

**Objet : Signature de l'avenant technique n°1 avec la société KOESIO pour le contrat de maintenance des copieurs de la Communauté de Commune Loire Semène**

Le Président,

N° 20250227\_P\_037

Décide

De signer un avenant technique avec :

**OBJET**

**KOESIO  
Plateau de Lautagne  
53 Avenue des Langories  
26 000 VALENCE  
N° SIRET 38122838600102**

Cet avenant précise et modifie l'article 5 du CCATP. Il est convenu ce qui suit :

- Les factures pour le marché sont à terme échue et au nombre de copies consommé avec relevé compteur.
- Les factures sont envoyées trimestriellement.
- Le coût d'une copie Noir et Blanc est de 0.0045 € HT.
- Le coût d'une copie Couleur est de 0.045 € HT.

Cet avenant technique n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

Les conditions du reste du marché sont inchangées.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 27 février 2025,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250227-20250227\_P\_037-AU  
Reçu le 27/03/2025